

Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de
la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des
chances du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

3 OCTOBRE 2017

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
1.1	Question orale de Mme Jacqueline Galant à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Laboratoire du goût et des saveurs pour les métiers de bouche».....	4
1.2	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Continuité des modules de cours de français destinés aux cadres musulmans».....	4
1.3	Question de M. Jean-Marc Dupont à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Fin de carrière des professeurs en promotion sociale».....	6
2	Interpellation de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Évaluation du décret relatif aux organisations de jeunesse (OJ)»	6
3	Interpellation de Mme Véronique Waroux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Évaluations du décret relatif aux centres et maisons de jeunes (décret CJ)»	6
4	Interpellation de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Sites de rencontre “sugar babies”»	10
5	«Interpellation de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Publicité “Rich meet beautiful” aux abords de l'ULB»	10
6	Interpellation de M. Olivier Maroy à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «“Sugar babies” dans l'enseignement supérieur»	11
7	Questions orales (Article 81 du règlement)	16
7.1	Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Labellisation d'opérateurs d'animations d'éducation à la vie sexuelle ou affective en Fédération Wallonie Bruxelles».....	16
7.2	Question de Mme Véronique Waroux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Labellisation EVRAS».....	16
7.3	Question de M. Matthieu Daele à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Élections du Conseil de la jeunesse».....	17
7.4	Question de Mme Véronique Waroux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Conseil de la jeunesse».....	17
7.5	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Master en étude de genre».....	19
7.6	Question de M. Patrick Prévot à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Polémique autour d'un colloque sur les violences conjugales à Charleroi».....	20

7.7 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Ampleur du sexisme dans l'espace public» 21

8 Ordre des travaux **22**

VERSION PROVISOIRE

Présidence de Mme Christie Morreale, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 10.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question orale de Mme Jacqueline Galant à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Laboratoire du goût et des saveurs pour les métiers de bouche»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, comme vous le savez, un laboratoire du goût et des saveurs est installé au CEFOR – Institut d'enseignement et de formation de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce laboratoire vient d'être inauguré à Namur.

Encadrés par des professionnels de la gastronomie, les élèves de 16 ans et plus y dégustent des thés, cafés, bières, vins, fromages et pâtisseries. Ils sont ainsi amenés à affiner leurs papilles et former leur nez aux différents produits. Tout le matériel pédagogique est prévu, depuis la bouilloire pour l'eau du thé jusqu'aux plaques de cuisson pour la confection de petits plats, en passant par les éviers pour cracher le vin lors des cours d'œnologie.

Madame la Ministre, ce laboratoire est-il destiné aux jeunes ou s'ouvrira-t-il aux plus âgés? Les métiers de bouche sont-ils fréquents en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pouvez-vous dresser une comparaison avec nos pays voisins, notamment la France? D'autres structures du même genre verront-elles le jour en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le CEFOR est effectivement spécialisé dans les métiers de bouche. Les sections qui y sont organisées recouvrent un champ très large: boulanger-pâtissier, chocolatier-confiseur, restaurateur, sommelier ou encore zythologue. Depuis plus de 25 ans, cet établissement forme des étudiants et étudiantes qui sont demandeurs d'emploi, des personnes qui sont en reconversion professionnelle, des professionnels et non-professionnels qui sont passionnés par la gastronomie et qui cherchent à se perfectionner dans ces domaines.

Le professionnalisme et le dynamisme des

équipes administratives et pédagogiques de cet établissement ont largement contribué à faire du CEFOR la référence de l'enseignement de promotion sociale au sein du bassin namurois dans le domaine de la restauration. Les apprenants proviennent de différents endroits, tant de la Région wallonne que de la Région de Bruxelles-Capitale. Les études débouchent sur des certificats de qualification et des attestations de réussite certifiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En plus de ces formations qualifiantes, le CEFOR offre une large palette de formations connexes: œnologie, biéologie, sommellerie du thé, caféologie, connaissance des fromages, cuisine des insectes ou découverte des plantes sauvages. Ces modules de formation visent à développer des aptitudes techniques et professionnelles, telles que la rédaction de fiches de dégustation ou la sélection d'accompagnements en vue de conseiller les clients au gré des influences culinaires.

Par ailleurs, l'établissement vient de se doter d'un nouvel outil: un laboratoire du goût et des saveurs. Outre le matériel pédagogique qui permet de découvrir des arômes et des saveurs, un écran interactif permet de s'ouvrir à la culture culinaire dans le monde. Ce laboratoire consiste en un local spécifique dédié à l'approfondissement des connaissances des étudiants dans ce domaine. Il est donc destiné à l'ensemble des étudiants dans le cadre des études qu'ils entreprennent au CEFOR. Les travaux d'aménagement de ce local ont été financés par des budgets de fonctionnement de l'établissement sous la supervision de la direction générale de l'infrastructure.

La question de reproduire un tel outil dans d'autres établissements ne se pose pas à l'heure actuelle compte tenu de la spécificité organisationnelle du CEFOR. Quant aux formations organisées ailleurs dans ce domaine, en France notamment, elles sont souvent l'apanage d'institutions privées, ce qui induit des coûts élevés. Nous pouvons donc nous estimer particulièrement fiers de cet outil.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Je partage avec vous la fierté de voir la Fédération Wallonie-Bruxelles disposer d'un établissement et d'un outil de ce type. Il serait utile d'en faire l'évaluation: peut-être y a-t-il des besoins dans d'autres provinces que celle de Namur, d'autant plus que nos contrées regorgent de produits de bouche. Il faudra donc être attentif à l'évolution de cet outil et voir si d'autres expériences similaires ne doivent pas être développées par ailleurs.

1.2 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Continuité des modules de cours de français destinés aux cadres musul-

mans»

M. Yves Evrard (MR). – Il y a un an, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place des modules de cours de français destinés aux cadres musulmans par l’intermédiaire de l’enseignement de promotion sociale. D’après le président de l’Exécutif des musulmans de Belgique, sur les 65 imams reconnus en Belgique, 40 responsables religieux ont suivi ces cours: 32 ont réussi l’examen pour accéder au niveau supérieur et huit ont été recalés.

Madame la Ministre, la mise en place de ces modules de cours de français a-t-elle fait l’objet d’une évaluation entre tous les partenaires? Dans l’affirmative, quelles ont été les principales forces et faiblesses de ce programme?

Parallèlement aux cours de français, trois dossiers pédagogiques ont été créés dans la perspective de mieux outiller les conseillers islamiques dans les domaines de l’accompagnement civil et social, dans le but de renforcer leurs compétences et techniques en matière de communication, de psychologie, de médiation ou encore de droit pénal.

En avril 2017, vous avez indiqué votre disponibilité à poursuivre ce genre de collaboration moyennant discussion et échange avec votre collègue le ministre Marcourt et le responsable de l’Exécutif des musulmans de Belgique. Selon le président de l’Exécutif, les imams sont demandeurs de poursuivre les formations proposées, du moins les cours de français. Pouvez-vous nous confirmer que ces modules seront à nouveau proposés cette année via l’enseignement de promotion sociale: d’une part, les cours de français pour lesquels l’Exécutif a clairement manifesté son intérêt et, d’autre part, les modules à destination des conseillers islamiques?

Enfin, l’Exécutif des musulmans de Belgique envisage de créer une fonction de prédicatrice. Il ouvrirait ainsi les missions des imams aux femmes, à l’exception de la direction de la prière. Elles seraient principalement chargées de l’accompagnement spirituel des femmes de la communauté musulmane et aborderaient plus spécifiquement les questions familiales ou conjugales. Dans cette optique, les différents modules pourraient également bénéficier aux futures prédicatrices. Cette perspective a-t-elle été prise en compte dans votre réflexion?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances. – Les deux projets initiés durant l’année scolaire écoulée entre l’enseignement de promotion sociale, l’Exécutif des musulmans de Belgique et l’enseignement supérieur ont bel et bien fait l’objet d’une évaluation.

En ce qui concerne l’organisation des mo-

dules de français à destination des imams, 36 étudiants répartis en trois groupes de niveau de langue ont obtenu des attestations de réussite du niveau de français dans lequel ils avaient été admis. Ce projet a connu un degré de satisfaction très élevé. Les imams ont participé de manière très active aux activités d’enseignement et les chargés de cours ont privilégié, dans le respect des dossiers pédagogiques, les échanges oraux. Les responsables de l’Exécutif des musulmans de Belgique ont souligné les effets positifs rapidement ressentis dans le travail des imams sur le terrain. Ils sont d’ailleurs demandeurs de la poursuite de ces cours. Ceux-ci reprendront à la mi-octobre, dans le cadre de l’Institut de développement des formations sur l’islam créé à l’initiative de mon collègue chargé de l’Enseignement supérieur. L’enseignement de promotion sociale interviendra en tant qu’opérateur de formation pour cet institut. Les formations seront mises en place en fonction du budget qui lui sera alloué. Chaque groupe d’étudiants bénéficiera de 80 périodes de cours durant cette année académique.

Pour le moment, l’Exécutif des musulmans de Belgique n’a pas souhaité reconduire le projet visant à doter les conseillers islamiques d’outils en matière de communication, de psychologie, de médiation ou de droit pénal vis-à-vis de détenus de confession musulmane. À ce stade, je ne suis pas en mesure de vous expliquer les motifs de cette décision.

Jusqu’à présent, l’Exécutif ne m’a adressé aucune demande complémentaire quant à l’organisation de nouveaux projets souhaités. Le cas échéant, c’est au ministre de l’Enseignement supérieur qu’une telle demande devrait être adressée. L’enseignement de promotion sociale est naturellement disponible pour envisager de nouvelles collaborations.

En tant que ministre chargée des Droits des femmes, je me réjouis qu’une réflexion sur les questions familiales et conjugales puisse s’intégrer dans l’accompagnement spirituel des femmes de la communauté musulmane. Si elle devait se concrétiser, il faudra en affiner le contenu en fonction d’objectifs clairement définis.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, je relève trois éléments dans votre réponse. Le premier a trait aux cours de français: je conclus de votre réponse que l’expérience est positive et je me réjouis qu’elle soit poursuivie.

Ensuite, je m’interroge tout de même sur le refus de l’Exécutif des musulmans d’organiser des formations complémentaires: j’ai bien entendu que vous ne disposiez pas des éléments de réponse, mais je vous invite à trouver où le bât blesse. Je pense qu’une réelle plus-value peut être apportée dans ce domaine, même s’il ne nous appartient pas d’aborder les aspects plus religieux. Cependant, au vu du contexte que nous connaissons, ces éléments auraient mérite à être explorés, notamment dans le

cadre de l'Institut de l'islam que votre collègue le ministre Marcourt envisage de mettre en place.

Enfin, je voudrais vous inviter à peser de tout votre poids sur la question du rôle des femmes. Dans ce type de religion, la femme n'est pas toujours considérée comme l'équivalente de l'homme. Elles pourraient ici avoir l'opportunité d'accéder à de nouveaux rôles.

1.3 Question de M. Jean-Marc Dupont à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Fin de carrière des professeurs en promotion sociale»

M. Jean-Marc Dupont (PS). – Jusqu'à présent, les modalités qui concourent à l'admission à la pension sont identiques, quel que soit le niveau d'enseignement. Le ministre fédéral des Pensions semble s'orienter vers une analyse catégorielle, distinguant la situation des professeurs selon la pénibilité éventuelle de leur fonction. En mai dernier, le ministre Bacquelaire a d'ailleurs annoncé qu'il était possible, par exemple, de distinguer la situation particulière des institutrices et instituteurs maternels.

Envisagez-vous, Madame la Ministre, une intervention particulière auprès du ministre afin qu'il soit tenu compte du cas des professeurs de l'enseignement de promotion sociale qui, pour la plupart, accomplissent ou ont accompli, pendant ou avant leur carrière d'enseignant, de nombreuses années de travail en entreprise ou en qualité d'indépendant?

Comme nous le savons, il est actuellement très difficile de recruter du personnel technique qualifié dans la fonction publique en général et dans l'enseignement en particulier. Si des mesures d'aménagement ou d'assouplissement ne sont pas prises, ne craignez-vous pas que la pénurie ne fasse que s'aggraver et, de ce fait, nuise au déploiement et à la valorisation de l'enseignement de promotion sociale?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le ministre-président, ma collègue la ministre de l'Éducation et moi-même sommes particulièrement attentifs à l'évolution du projet de réforme des pensions des enseignants, envisagé par le ministre fédéral chargé de cette compétence. Je le suis d'autant plus que j'estime indigne de proposer un changement des règles en cours de carrière. Par ailleurs, le ministre qui porte cette réforme reste à ce stade sourd à toutes les argumentations et se méprend sur la définition même de la concertation.

Cette réforme porte atteinte tant à la carrière

qu'aux conditions de fin de carrière de nombreux travailleurs et travailleuses, singulièrement les enseignants. Elle durcit en effet la notion de pension complète et contrarie de ce fait l'ambitieuse réforme du Pacte pour un enseignement d'excellence, menée par le gouvernement de notre Fédération. Elle fragilise le statut d'enseignant et diminue l'attractivité de ce métier.

Les mesures envisagées par le gouvernement fédéral obligeront notre Fédération à prendre de nouvelles dispositions et à consacrer des moyens nouveaux dont elle ne dispose pas. Je citerai notamment l'augmentation des coûts de traitement pour le personnel âgé et une probabilité plus importante d'arrêt maladie du fait de l'allongement des carrières.

En ce qui concerne plus particulièrement les chargés de cours de pratique professionnelle, il va sans dire que nous sommes vigilants à la détermination des critères de pénibilité. Je plaide, avec le ministre-président, pour un gel de la réforme tant que la reconnaissance desdits critères pour la profession d'enseignant n'aura pas été prise en considération par le gouvernement fédéral, eu égard aux particularités du métier et à l'allongement inéluctable des carrières.

Dans sa réforme, le ministre des Pensions n'a pas pris en considération une étude de genre. La Fédération Wallonie-Bruxelles demande donc que l'étude, qu'elle a dès lors décidé de mener elle-même par le biais de son administration, fasse l'objet d'un examen approfondi afin de mieux mesurer l'impact des réformes sur le personnel féminin. Le métier compte en effet une proportion nettement plus importante de femmes, aux carrières généralement moins linéaires que celles du personnel masculin, ce qui n'est pas sans risque pour atteindre une carrière complète ou en tous cas s'en approcher.

M. Jean-Marc Dupont (PS). – Je vous remercie pour votre réponse très complète.

2 Interpellation de Mme Marie-Dominique Simonet à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Évaluation du décret relatif aux organisations de jeunesse (OJ)»

3 Interpellation de Mme Véronique Waroux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des

Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Évaluations du décret relatif aux centres et maisons de jeunes (décret CJ)»

Mme la présidente. – Ces deux interpellations sont jointes.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Madame la Ministre, l'évaluation du décret «Organisations de jeunesse» de 2009 est prévue à l'article 76 qui dispose que l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (OEJAJ), en association avec la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ), procède à une évaluation du décret tous les quatre ans à partir de son entrée en vigueur, et donc pour la première fois en janvier 2015. Le décret impose également que cette évaluation soit transmise au gouvernement et au Parlement de la Communauté française. Cette évaluation vise à améliorer l'adéquation entre le cadre légal et les réalités de terrain. Elle doit également éviter l'institutionnalisation d'éventuels effets pervers. Pour ce faire, l'Observatoire a prévu dans sa note méthodologique de circonscrire son analyse aux facteurs facilitants et aux éléments de frein.

Pour travailler sur l'évaluation, un comité de pilotage a été mis sur pied avec le CCOJ, mais également des membres de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un représentant de votre cabinet. Ce comité a été associé à toutes les grandes phases du processus évaluatif. En effet, le décret prévoit littéralement que l'évaluation soit réalisée en association avec la CCOJ. L'OEJAJ a basé son évaluation sur différentes sources de données: documentation, données administratives, enquête quantitative auprès des organisations de jeunesse et *groupes focus*, etc. L'Observatoire estime que cette étude a été large et représentative. Le rapport final rédigé par l'Observatoire vous a été transmis le 31 mars dernier.

Nous avons pris connaissance des résultats de cette analyse. Il apparaît que les acteurs de terrain ne remettent pas en cause fondamentalement le décret. Ils sont en accord avec les notions définies dans celui-ci, qui sont relativement bien vécues sur le terrain avec les jeunes. Il y a une bonne appropriation de ces concepts «identitaires». Par ailleurs, l'Observatoire constate une réelle diversité des organisations de jeunesse et spécifiquement chez celles de type «services de jeunesse». Je tiens aussi à souligner l'importance, au sein des instances, des administrateurs souvent bénévoles, de moins de 35 ans. C'est une réelle plus-value pour le secteur de la jeunesse et pour notre société: il est primordial que les jeunes aient accès à des espaces de décision. Ceci confirme que lorsque la société leur laisse de la place, les jeunes prennent leurs responsabilités; ils

s'engagent, au-delà de certains stéréotypes encore véhiculés sur «les jeunes», peut-être par les moins jeunes. Il en va de même pour les personnes employées par le secteur de la jeunesse; les organisations de jeunesse sont des pourvoyeuses d'emploi pour les jeunes, cet élément se trouve dans le rapport: plus de 50 % des travailleurs ont moins de 35 ans.

La majorité des participants estime que certains aspects du décret de 2009 posent question, notamment pour le soutien à leur action ou à leur mission. Je parle de la circulaire interprétative du décret sur les organisations de jeunesse. Ce document explicatif des formulaires de demande d'agrément en tant qu'organisation de jeunesse est annexé à l'arrêté du 23 mai 2009. Selon les participants, l'intégrer au présent décret ou dans un arrêté formel serait une bonne chose.

Par ailleurs, des discussions devraient s'ouvrir sur la notion d'activités. Le message est similaire pour la circulaire «Formation» et la circulaire «Infrastructures». Selon le secteur, le plan quadriennal amène également pas mal de difficultés: le découpage en année civile, la planification à quatre ans, des répétitions dans les formulaires... Les acteurs s'accordent à dire que ce document doit être revu. Le système d'indication devrait également être revu pour le financement des organismes de jeunesse: il semble trop complexe et peu compréhensible. Les acteurs craignent ainsi une baisse des financements ponctuels et un durcissement des conditions de financement. Enfin, l'Observatoire prévoit de rédiger une série de recommandations et confirme que les constats et remarques tirés de cette évaluation devront faire l'objet d'une concertation avec les organisations de jeunesse et, plus largement, avec le secteur de la jeunesse.

Vous avez pris connaissance des résultats de cette évaluation. Que pensez-vous des conclusions transmises par l'Observatoire et les associations de terrain? Plus concrètement, pensez-vous que des discussions doivent s'ouvrir sur la révision et la consolidation des trois circulaires, soit les circulaires «formation», «interprétative» et «infrastructures»? Comptez-vous ouvrir des discussions ou des négociations sur ce décret «Organisations de jeunesse» avant la fin de la législature avec les organisations de jeunesse, plus largement au sein du secteur de la jeunesse? Mme Waroux vous en parlera. Enfin, quels sont les retours de la CCOJ sur cette évaluation? Avez-vous un délai concernant les recommandations étudiées par l'Observatoire? Celles-ci pourraient-elles, comme le rapport final d'évaluation, être transmises aux parlementaires?

Mme Véronique Waroux (cdH). – Madame la Ministre, Mme Simonet vient de dépeindre la situation des organisations de jeunesse. J'ai quant à moi la tâche de vous interpellier sur l'évaluation du décret des centres et maisons de jeunes. Cette évaluation est prévue à l'article 52bis, para-

graphe 2, inséré le 3 mars 2004. Le décret prévoit, comme pour les organisations de jeunesse, la participation pleine et entière des membres de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ). Il prévoit également que l'évaluation soit pilotée par l'OEJAJ. Le processus d'évaluation a bien évidemment fait l'objet d'une validation par le gouvernement dans une note méthodologique. Cette première évaluation n'a pu être entamée qu'en 2015 pour des raisons politiques et institutionnelles.

L'objet d'une évaluation décrétole est de vérifier la concordance des prescrits légaux en regard des actions de terrain. Cette évaluation-ci ne fait pas exception à la règle. Elle vise à améliorer le texte du décret en mettant en exergue les facteurs facilitants et les éléments perçus comme des freins par les acteurs de terrain, mais également les membres de l'administration. Pour ce faire, la méthode d'évaluation est similaire à celle pratiquée dans le secteur des organisations de jeunesse, avec un comité de pilotage réunissant des représentants de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un représentant de votre cabinet et neuf membres de la CCMCJ. Ce comité de pilotage a été associé à toutes les grandes phases du processus évaluatif. Par le biais de *focus groups* et de questionnaires interactifs, la participation des associations de terrain à cette évaluation a donc été importante et soutenue par le secteur.

J'entre maintenant dans le vif du sujet et me penche sur les conclusions à proprement parler de cette évaluation. Il apparaît qu'au sein des centres et maisons de jeunes, certaines notions du décret semblent poser quelques difficultés. Je pense aux publics visés par le décret. La tranche d'âge en fonction des types de centres de jeunes, à savoir les centres de rencontre et d'hébergement (CRH), les centres de jeunes (CJ) et les maisons de jeunes (MJ), pose problème. Certains pensent notamment qu'il serait opportun d'élargir la tranche d'âge afin de l'adapter à la réalité du terrain. Cependant, cette proposition ne recueille pas l'adhésion de tous les opérateurs. La question d'atteindre son public se pose également. La moitié des centres de jeunes exprime des difficultés à le faire, notamment via la mixité de genre. Pour rappel, les maisons de jeunes accueillent principalement un public masculin. Cela fait écho au débat que nous avons eu lors de l'une de nos séances plénières. Par ailleurs, les acteurs se sentent parfois démunis face à la professionnalisation du secteur et estiment qu'un besoin important de formation existe même s'ils ont la possibilité de valoriser le brevet d'aptitude à la gestion d'institutions culturelles et à la coordination du projet global d'organismes culturels et socioculturels (BAGIC). En parallèle, certaines missions ou concepts n'étant pas déterminés dans le décret, l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles a initié ce travail de définition. Ceci permettrait de limiter les zones de flou qui entourent parfois ces concepts et de cons-

truire des définitions partagées entre les différents types de centres de jeunes.

Il est aussi question de la participation des jeunes au sein des instances. Selon le rapport, «L'actuel silence décrétole quant à la composition des instances et à leur fonctionnement ne répond pas aux attentes d'une série de centres en difficulté à ce niveau. Cependant, il ressort qu'il n'y a pas à ce stade de consensus sur l'obligation de jeunes dans les conseils d'administration». Ceci m'interpelle tout de même, notamment sur le volet de la politisation de ces instances au niveau local.

Toujours sur la définition des concepts, il ressort de cette évaluation que l'accueil des jeunes au sein des centres de jeunes a évolué. Devant faire face à de nouvelles formes d'accueil, certains verraient dès lors d'un bon œil une définition permettant de légitimer l'action des associations. Par ailleurs, il apparaît que les partenariats entre les deux acteurs du secteur de la jeunesse, centres et maisons de jeunes d'un côté, et organisations de jeunesse de l'autre soient relativement limités. Les fédérations des centres de jeunes sont pourtant reconnues dans le cadre du décret «OJ», mais cela semble occasionner davantage de difficultés. Il existe des différences de critères d'agrément. Cela semble donc occasionner plus de problèmes que de rapprochements. Les modalités d'agrément sont également une source d'inquiétude pour les acteurs de terrain. Plusieurs pistes d'amélioration sont sur la table comme dissocier l'agrément pédagogique de l'évaluation des activités ou proposer un resserrage des critères d'agrément, même si d'aucuns valorisent justement la souplesse de ce décret. Comme le secteur des organisations de la jeunesse, la multiplication des dispositifs circulaires amène pour le secteur une complexification extrême du travail sur le terrain, mais également en termes de reconnaissance de financement et de représentation au sein du secteur.

Ce rapport d'évaluation aidant, j'aurai donc quelques questions pour nous aider à prendre la mesure face aux différents constats dressés par l'Observatoire pour le secteur des centres et maisons de jeunes. Comment vous positionnez-vous? Il apparaît que certains concepts comme les journées d'actions, le public-cible, l'accueil ou la participation des jeunes, repris dans le décret, sont également une source de difficultés pour le secteur, même s'ils offrent une certaine autonomie d'action. Soutenez-vous le *statu quo* ou souhaitez-vous un regain du travail commencé notamment par l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comptez-vous ouvrir des discussions et négociations avant la fin de la législature avec les organisations de jeunesse, plus largement au sein du secteur de la jeunesse, sur ce décret «CJ»? Par ailleurs, quels sont les retours de la CCMCJ sur cette évaluation? Comme Mme Simonet, je me réjouis de lire les recommandations étudiées par l'Observatoire. Seront-elles disponibles prochainement?

Mme la présidente. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je ne reviendrai pas sur les éléments mis en avant par Mmes Simonet et Waroux. Je ne parlerai pas plus du fond de l'évaluation, mais plutôt de manière dont celle-ci a eu lieu, notamment parce qu'il est indiqué dans le rapport qu'il y a eu des difficultés et des retards rencontrés dans le pilotage de l'évaluation et que des rencontres avec des jeunes, initialement envisagées, ont été abandonnées. L'OEJAJ le regrette lui-même parce que ce sont les jeunes qui sont les destinataires finaux de la politique pour les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, nous sommes face à des conclusions qui proviennent principalement des rencontres avec des gens qui travaillent dans le secteur et un peu moins des avis de ceux qui en sont les bénéficiaires. Comment évaluez-vous la méthode suivie? Est-ce qu'il y a des choses à revoir dans la méthode ou est-ce que cette méthode vous satisfait-elle? Qu'allez-vous faire de ce rapport? Quelles seront les prochaines étapes par rapport à la révision du décret? À quelles échéances le secteur doit-il s'attendre pour cette réforme?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Je vous remercie pour vos questions qui me permettent de vous informer du suivi de ce dossier important que chacun et chacune d'entre vous vient de recontextualiser.

L'association des commissions consultatives à la mise en œuvre des évaluations n'était pas seulement un prescrit décretaal. Considérant les spécificités du secteur de la jeunesse et l'essence des missions qui lui sont confiées, il s'agissait vraiment pour moi d'une évidence et d'un impératif politique. En effet, de mon point de vue, ces évaluations ne pouvaient être que profondément participatives, en articulation avec les acteurs institutionnels de la jeunesse et avec les opérateurs de terrain. Toute la méthode de travail a été élaborée en ce sens, tant pour le décret relatif aux centres de jeunes que pour celui relatif aux organisations de jeunesse.

J'aimerais dire quelques mots sur la méthode. J'imagine que vous connaissez bien ce secteur. Vous savez que parvenir à une adhésion est extrêmement compliqué, ce qui est tout à fait logique. Je rappelle que, lors de la dernière législature, il n'y avait même pas d'adhésion sur la méthodologie et sur les critères qui allaient être utilisés, ne serait-ce que pour évaluer les décrets. Il a donc fallu faire ce travail en début de législature et nous mettre d'accord avec les deux secteurs au sujet d'une méthodologie d'évaluation. C'est seulement par la suite que nous avons pu travailler avec l'observatoire.

Le processus lié à cette évaluation fut long et dense. En début de commission, j'imaginai d'ailleurs que l'un ou l'autre d'entre vous aurait suggéré que l'observatoire vienne présenter les rapports d'évaluation. Ce sont des documents extrêmement importants et intéressants, car ils proposent une analyse, mais aussi des recommandations qui alimenteraient ce débat. Il s'agit bien là, en l'occurrence, de l'évaluation de dispositifs législatifs décrétaux et non pas de politique de jeunesse au sens large.

Nous avons essayé, Monsieur Daele, de travailler le plus largement possible, notamment avec des *focus groups*. Le but était qu'il n'y ait pas exclusivement des institutionnels qui siègent dans les commissions consultatives, mais que des travailleurs et travailleuses de terrain – voire des membres de conseils d'administration – y soient également conviés.

À l'avenir, il sera vraisemblablement nécessaire d'affiner une série de dispositifs pour obtenir un retour plus direct des jeunes. Toutefois, dans les circonstances actuelles, cela restait irréaliste de l'ajouter, étant donné qu'il s'agissait d'envisager l'évaluation des décrets.

Ce ne fût pas une mince affaire et je suis donc extrêmement heureuse que ces deux rapports aient été rédigés et qu'ils aient fait l'objet d'avis favorables, le 29 mai, de la part de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) et le 7 juin de la part de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ), bien que les demandes soient différentes selon les secteurs.

Je tiens à remercier les services de l'administration, l'observatoire et l'ensemble des fédérations sectorielles pour leur implication constructive dans le pilotage de ces évaluations, ainsi que les associations dont le point de vue a été largement pris en compte à travers les questionnaires et les *focus groups*.

Le 12 juillet dernier, le gouvernement a pris acte des deux rapports d'évaluation. Ils ont été transmis au Parlement dans la foulée. Nous discuterons de la manière dont vous souhaitez organiser les travaux. Je rappelle que la déclaration de politique communautaire me chargeait de l'évaluation de ces décrets, sans m'assigner la mission d'entamer un processus de modification ou de réforme de texte. Je n'ai toutefois jamais évacué la possibilité d'entrer dans un tel processus, à la condition qu'il puisse s'inscrire dans un cadre consensuel avec les secteurs et en tenant compte des contraintes liées à un calendrier serré jusqu'à la fin de la législature.

Sur cette base, j'ai formulé, dès le mois de mars dernier, la proposition aux fédérations d'organisations de jeunesse et de centres de jeunes de mener une réflexion avec moi sur les suites possibles à réserver aux deux rapports d'évaluation. Plusieurs réunions sur le sujet se

sont tenues en mai et en juin dernier pour tenter de délimiter ensemble les contours d'une méthodologie ou le périmètre de modification du décret. À la suite des événements du mois de juin, de nombreuses incertitudes ont pesé sur le maintien du gouvernement et sur sa capacité à poursuivre les discussions avec les différents secteurs.

La situation s'éclaircissant un peu le 15 septembre dernier, j'ai pu inviter les différentes fédérations à s'exprimer à nouveau sur des perspectives dans ce contexte. Je ne vous cache pas certaines résistances qui se sont exprimées lors de cette rencontre. Il existe une crainte de perdre beaucoup de temps et d'énergie sur un dossier qu'il sera compliqué de faire aboutir dans un délai aussi serré, au regard de la nature des négociations qu'il exige, mais également des équilibres qui sont à trouver. Bref, à l'issue de ces réunions, il était convenu que les deux secteurs me communiqueraient leurs points de vue et leurs attentes de manière concertée, dans les toutes prochaines semaines.

En ce qui me concerne, je reste ouverte à toute concertation, tout en me montrant réaliste quant à la nature des modifications qui pourraient être apportées. Si les secteurs souhaitent reprendre le travail, l'objectif ne pourra être, en tout état de cause, que de réussir une clarification et une simplification des textes, avec la collaboration unanime des secteurs, ce qui n'exclut pas la consolidation et la pérennisation des circulaires dans les décrets – certaines, évoquées par Mme Simonet, sont en cours de révision. Je pense notamment à celle qui concerne la formation.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et pour votre analyse tirée des deux évaluations, ainsi que pour les nombreux contacts que vous avez relancés et entretenus avec le secteur, dès le mois de septembre.

J'insiste évidemment, compte tenu du prochain budget de 2018 dont nous aurons le plaisir de discuter, sur la bonne répartition des nouveaux moyens au sein du secteur Jeunesse.

J'ai parlé des volontaires et des jeunes de moins de 35 ans. À ce propos, la formation est un point important.

Quant aux agréments, je soulignerai tout de même que dans un secteur vivant, les nouvelles associations peuvent être toniques. Il faut parfois en tenir compte, même dans un contexte financièrement contraignant – avec toutefois une bulle d'oxygène.

Je note que vous êtes déjà en train de procéder à une amélioration par voie de circulaire ou par intégration et que vous avez acté certaines résistances du secteur. Ils savent peut-être ce qu'ils ont et craignent de se lancer dans une aventure chronophage où personne ne serait gagnant. Si changement il y a, cela doit être pour un mieux.

Il y a donc du pain sur la planche. Vous les avez invités à vous rendre des documents avec leurs attentes dans les semaines à venir, ce qui nous permettra peut-être de rouvrir la discussion.

Nous sommes rentrés tout de suite dans le vif du sujet. Il pourrait être utile d'entendre ceux qui ont procédé à l'évaluation.

Mme Véronique Waroux (cdH). – Nous ne nous sommes pas concertées, mais nous avons la même approche. Merci, Madame la Ministre, pour votre implication dans le dossier. Vous avez insisté sur ce processus d'évaluation profondément participative, la difficulté à parvenir à une adhésion plus générale et la tâche d'atteindre un maximum d'acteurs. Il est vrai que vous souhaitez affiner le dispositif pour obtenir un retour des jeunes. Nous ne pouvons que le souhaiter. La présentation des rapports d'évaluation serait effectivement opportune. Cette résistance de terrain, je l'avais aussi notée. Quant à votre volonté de clarifier et simplifier les textes, elle s'inscrit dans une optique d'amélioration.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je ne commenterai pas la réponse. En revanche, en tant que participant à cette commission – et non en tant qu'auteur d'une interpellation –, j'estime qu'il serait intéressant de savoir dans quel cadre on auditionnerait l'OJAJ.

Le gouvernement aura-t-il un projet? Si tel est le cas, rien ne presse et l'on peut se limiter à auditionner ceux qui ont procédé à l'évaluation dans le cadre d'une réflexion relative à une modification décrétales. Si par contre aucun projet de décret n'est en vue, on pourrait les auditionner plus rapidement.

Mme la présidente. – Je ne ferai pas d'excès de formalisme, mais je propose simplement qu'à l'issue de cette réunion de commission, nous accordions entre groupes pour définir le programme de la prochaine séance de commission. Nous pourrions sans doute faire émerger un projet commun sans difficulté.

Les incidents sont clos.

4 Interpellation de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Sites de rencontre “sugar babies”»

5 «Interpellation de Mme Hélène Ryckmans à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement

de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Publicité "Rich meet beautiful" aux abords de l'ULB»

6 Interpellation de M. Olivier Marroy à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «"Sugar babies" dans l'enseignement supérieur»

Mme la présidente. – Ces trois interpellations sont jointes.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Présidente, je développerai mes deux interpellations en même temps parce qu'elles sont pratiquement similaires. Celle que j'avais adressée à M. Marcourt a été renvoyée vers cette commission pour, je le suppose, vous permettre d'y répondre en son nom.

Tout le monde a entendu parler de cette fameuse campagne dénoncée, lundi dernier, dans les médias, les réseaux sociaux ayant publié la photo d'une publicité, exposée aux abords de l'ULB, pour le site «*Rich meet beautiful*». Ce type de sites est largement dénoncé par les associations de lutte contre la prostitution, car de telles propositions s'apparentent à de la prostitution, phénomène déjà particulièrement préoccupant en milieu étudiant.

D'après ECPAT (*End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes*), le phénomène des *sugar-babies*, désignant les jeunes femmes/hommes pris(es) en charge financièrement par des personnes aisées en échange de leur compagnie, y compris de faveurs ou d'actes sexuels, est particulièrement interpellant. Environ 16 000 jeunes filles seraient concernées en Belgique. Lors du colloque du 27 avril dernier, vous aviez cité ce chiffre pour l'ensemble des personnes qui se prostituent. Je voudrais obtenir une information plus précise au sujet des jeunes femmes et jeunes hommes concernés par la prostitution.

Cette publicité se trouvait sur la voie publique, à côté d'une université. Comment cela a-t-il pu arriver? Comment éviter qu'une telle situation se reproduise? Ce fut, bien entendu, une excellente publicité pour le site! C'est l'effet négatif de la réaction, mais celle-ci devait pourtant avoir lieu. En effet, il fallait que cette publicité disparaisse, ce qui a été fait. Le support de la publicité a été saisi.

Vous avez annoncé avoir déposé plainte. Vous n'êtes pas la seule, puisque différents ministres en ont fait de même. Mais la question reste de savoir comment éviter ces interventions tardives et la prise de mesures qui ne sont que des palliatifs. Bref, comment procéder pour que cela ne se reproduise plus?

Lorsque la photo de cette publicité a été relayée, quelle a été la réaction de votre collègue, M. Marcourt, chargé des universités, ainsi que des autorités fédérales, communales et académiques concernées? Une concertation portant sur la manière de réagir a-t-elle eu lieu?

Il y a quelques mois, vous aviez proposé de mettre en place une campagne de prévention contre la prostitution étudiante. Nous savons que la prostitution n'est pas une infraction en Belgique. Seuls le racolage et le proxénétisme sont poursuivis. Néanmoins, tout comme vous, je suis abolitionniste et j'estime qu'il faut travailler pour éviter que cette prostitution se généralise en Belgique. Ainsi, une étudiante travaillant seule ne pourra pas être poursuivie pour l'acte, mais bien pour les moyens utilisés pour atteindre son client.

Vous aviez annoncé au mois de mai qu'un projet de sensibilisation au phénomène de la prostitution étudiante était programmé pour la rentrée. Ce projet a-t-il déjà été lancé? Qu'en est-il? Quid des autres campus, qui n'ont pas été touchés de manière aussi flagrante que l'ULB par la publicité pour le site «*Rich meet beautiful*»?

Ce phénomène des *sugar-babies*, étudiantes le jour, prostituées la nuit, pose vraiment la question de la double vie pour les jeunes filles et les jeunes garçons et implique l'accès à des moyens importants du fait de ce recours au sexe tarifé. Cette marchandisation, cette réification du corps des femmes sont particulièrement destructurantes pour une jeune fille.

Des mécanismes de prévention doivent être mis en place. Il s'agit d'un travail de longue haleine. Que pouvez-vous encore mettre en œuvre afin d'éviter ces situations? On a évoqué l'importance de la prévention et de l'information, qui doit être diffusée aux professionnels, aux familles, aux étudiants et, bien sûr, aux jeunes eux-mêmes. Il faut armer les jeunes contre ce type de dangers.

On a aussi, à juste titre, évoqué la précarisation des étudiants. Dans certains cas, ils doivent trouver des solutions financières pour améliorer leur situation précaire. Le nombre de jeunes étudiants qui émargent au revenu d'insertion est d'ailleurs en forte croissance, de même que celui des jeunes qui ne sont plus pris en charge par leur famille. Parfois, leurs difficultés sont aussi dues à une logique de consommation. Ils cherchent alors des moyens financiers, parfois faciles, mais sans nécessairement en mesurer toutes les conséquences pour leur vie affective et sexuelle.

Quelles mesures de sensibilisation avez-vous prises en concertation avec vos collègues? Comment peut-on dépasser la réaction d'un jour et apporter une réponse structurelle afin d'éviter de telles situations à l'avenir? Quelles orientations le gouvernement suivra-t-il? Quelles initiatives concrètes prendra-t-il à ce sujet?

M. Olivier Maroy (MR). – Je rappelle que ma question était initialement adressée au ministre de l'Enseignement supérieur, bien que je sois ravi d'être ici, Madame la Ministre. Vous ne m'en voudrez donc pas si certaines de mes demandes portent plus spécifiquement sur l'enseignement supérieur. L'émission «*Face cachée*» de RTL-TVI diffusée fin septembre a abordé le sujet délicat de la prostitution de certaines étudiantes – il peut aussi s'agir d'étudiants – surnommées les *sugar babies*. Quelques jours plus tard, une campagne de publicité menée aux abords du campus de l'ULB par un site dont je tairai le nom donnait à ce phénomène, resté jusqu'ici relativement tabou, un énorme retentissement médiatique. Cette campagne scandaleuse et abjecte aura eu pour mérite, et c'est d'ailleurs le seul, de faire prendre conscience de la gravité de ce phénomène et de susciter la réflexion sur les moyens de l'enrayer.

Je me réjouis par ailleurs des réactions très fermes de plusieurs ministres concernés, dont la vôtre, Madame Simonis, et de la décision d'interdire cette campagne sur le territoire de la région bruxelloise. Je salue également la réaction de la justice. Le parquet a en effet convoqué le responsable du site en ligne et un procès-verbal a été dressé pour incitation à la débauche. Si l'on peut dire que globalement, les réactions des pouvoirs publics ont été à la hauteur du caractère scandaleux de cette campagne, il importe que ces mêmes pouvoirs publics ne restent pas inactifs une fois l'indignation passée et les caméras éteintes.

Les médias ont recueilli de nombreux témoignages d'étudiantes de différentes universités, que ce soit à Liège, à Namur ou à Bruxelles, et les langues se sont déliées. Il en ressort donc que notre enseignement supérieur n'est pas épargné par le phénomène. Pour certains étudiants et étudiantes, il s'agit tout simplement de payer leurs études, ce qui pose le problème du coût des études et de la situation précaire de certains jeunes.

Pour d'autres, l'objectif est d'arrondir les fins de mois; c'est en tout cas ce qu'affirment certains témoins. Madame la Ministre, quelles sont les actions menées dans les établissements de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour endiguer ce phénomène et protéger ces étudiants et étudiantes? Que disent les différents services sociaux de nos établissements à ce sujet, eux qui sont en première ligne? Il serait intéressant de les entendre et de fonder l'action politique, notamment, sur leurs déclarations.

Le vice-recteur de l'ULB affirme que la plus grosse difficulté dans la lutte contre la prostitution

des étudiants et étudiantes est le manque d'informations et particulièrement l'absence d'étude sérieuse sur cette problématique. Je sais, Madame la Ministre, que vous avez fait réaliser une étude sur la prostitution en Wallonie et à Bruxelles. Nous disposons également d'une autre étude, commandée cette fois par la ministre bruxelloise Céline Fremault, qui porte sur les nouvelles formes de prostitution, dont la prostitution étudiante. Quelles sont les conclusions de ces études? Ne serait-il pas utile – la réponse est peut-être non – de réaliser une étude afin d'avoir une vision précise de ce phénomène en ce qui concerne les jeunes de l'enseignement supérieur?

Comment le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-il mener la lutte contre la prostitution dans l'enseignement supérieur? C'est bien de vous entendre, le ministre Marcourt et vous, condamner le phénomène, mais maintenant, nous attendons des actes. Vous avez annoncé dans la presse une campagne d'information sur la prostitution afin de conscientiser les jeunes à ses implications en termes d'intégrité physique et psychique. Pouvez-vous nous en dire plus? Avez-vous une idée de la manière dont cette campagne sera menée?

J'en viens à ma dernière question. Nous vivons dans un pays complexe, mais au moins, nous ne nous tapons pas sur la figure comme ce fut le cas, le week-end dernier, dans un pays pas si lointain. Cette problématique touche plusieurs niveaux de pouvoir. Si ce phénomène de la prostitution et, spécifiquement, de la prostitution étudiante se développe, c'est parce que de nouveaux canaux d'information – réseaux sociaux, sites internet, etc. – jouent un rôle clé. Où en est la réflexion? Envisage-t-on une action coordonnée pour interdire ces sites? C'est facile à dire, mais difficile à faire, car ils sont souvent hébergés dans un pays exotique.

Mme la présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Patrick Prévot (PS). – Je souhaite me joindre à ces interpellations, car, comme bon nombre de citoyens, d'associations et de membres du monde politique, j'ai été particulièrement interpellé par cette campagne publicitaire, qui a fait couler beaucoup d'encre et qui ciblait les jeunes filles. Je ne nie pas qu'il existe un pendant masculin, mais la présente publicité faisait comprendre aux jeunes filles, à mots à peine voilés, que si elles souhaitaient améliorer leur vie sociale et estudiantine et parvenir à payer leur kot ou leurs études, elles devaient «se taper un vieux plein de pognon».

C'est évidemment inacceptable et cette incitation à la prostitution a été dénoncée par de nombreux politiques. Vous et votre collègue Jean-Claude Marcourt avez réagi très rapidement en vous constituant parties civiles, et je ne peux que vous en féliciter. Des mesures ont également été

prises à d'autres niveaux de pouvoir. Afin d'uniformiser les actions, M. Vervoort a interdit toute publicité de ce type sur l'ensemble du territoire bruxellois et, à l'échelon du gouvernement wallon, des demandes ont été formulées pour présenter des propositions concrètes à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Votre constitution en partie civile connaît-elle déjà des suites? Avez-vous pris d'autres mesures concrètes dans ce dossier? De manière générale, envisagez-vous de prendre également des mesures pour qu'à l'avenir, ce type de publicité incitant à la prostitution ne puisse plus avoir pignon sur rue sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Enfin, pourriez-vous nous présenter un instantané des résultats de la réflexion, menée il y a quelques mois déjà, quant à la prostitution étudiante?

Mme la présidente. – La parole est à Mme Simonet.

Mme Marie-Dominique Simonet (cdH). – Je me joins à mes collègues pour revenir sur la problématique de la prostitution étudiante. Autant dire clairement les choses: l'objectif de cette société, qui a déjà bénéficié de suffisamment de publicité et dont je tairai donc le nom, est de mettre en relation des *sugar daddies* et des *sugarbabies*. Je parlerais plutôt de *money-daddies* et de *sexbabies*.

L'étude commandée par la Fédération Wallonie-Bruxelles indique que la prostitution a de nombreux visages. C'est un phénomène complexe et multifactoriel. L'entrée dans le monde de la prostitution est souvent due à une fragilisation sociale, notamment la précarité et la domination entre hommes et femmes, sans parler des cas de violence.

Nous avons abordé ces mécanismes lors des auditions menées dans le prolongement de cette étude. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une prostitution sournoise présentée sur des sites internet au design épuré où l'on propose une relation entre un mentor et un(e) jeune étudiant(e). Ce procédé s'appuie sur une série de mythes et sur le côté glamour des relations entre un client et une prostituée. La couche de vernis est cependant très mince et il suffit de gratter un peu pour découvrir la réalité des échanges.

Soyons clairs: ce genre de site internet n'est rien de moins qu'un outil de mise en relation de personnes pour la vente et l'achat de rapports sexuels. Le patron de la société et les clients relativisent ces échanges et minimisent leur rôle, prétextant qu'à l'heure d'internet, c'est quelque chose de normal et de pas très grave. Sauf que dans ce cas-ci, on cible de jeunes adultes, et parmi eux, les plus fragilisés. D'après nos auditions, nous savons que sur les campus, certains jeunes sont en situation de fragilité pour des raisons financières ou d'échec. C'est ce contexte, en plus de l'emballage alléchant du site internet, qui est sournois.

C'est ce qui ressort également de l'étude commandée par votre collègue, la ministre Céline Fremault, sur les nouvelles formes de prostitution à Bruxelles. Les chercheurs qui ont réalisé cette étude soulignent une imagerie et un vocabulaire qui tendent à dissimuler la réelle nature des relations proposées. Ne soyons pas dupes quant à la signification réelle de *sugar daddy* et de *sugarbaby*.

Le site internet indique qu'il est question de conclure un «arrangement». Une manière contournée et enjolivée d'aborder le sujet, puisque ce terme «arrangement» renvoie une image positive. Les chercheurs vont même plus loin, précisant qu'un tel euphémisme pourrait nous pousser à penser que cette situation est plus enviable que la prostitution classique, car elle n'engendre pas de violence. Or, rien n'est moins vrai.

L'étude démontre que, comme pour la prostitution classique, l'entrée dans la prostitution étudiante est liée à des difficultés financières et à des situations de précarité. Elle est loin d'être occasionnelle: les jeunes filles n'y ont pas uniquement recours pour payer leurs frais d'inscription. Elles acceptent parfois plusieurs rencontres par mois, voire par semaine.

Cette nouvelle forme de prostitution cachée, atténuée, glamourisée sort des cadres existants et fragilise d'autant plus les prostituées. Elle est tout aussi dangereuse et les prostituées sont confrontées aux mêmes obstacles lorsqu'elles veulent sortir de ce monde.

Vous avez décidé de déposer plainte contre cette campagne publicitaire et je vous en félicite, Madame la Ministre. Votre rôle a été prépondérant dans ce dossier, mais il ne s'arrête toutefois pas là.

La plainte a-t-elle déjà été déposée? Quelles actions supplémentaires pouvez-vous encore mener? Comment conscientiser, d'une façon ou d'une autre, nos étudiants et peut-être leurs familles – parce que certains jeunes se prostituent pour rapporter de l'argent à leur famille en difficulté – face aux dérives de ces sites? Confirmez-vous qu'une campagne de sensibilisation devrait voir le jour? Elle devra être bien ciblée, car elle s'adressera à des jeunes post-adolescents qui pourraient être tentés de faire ce qu'on leur déconseille.

L'étude sollicitée par Mme Fremault pointe du doigt, entre autres, le rapport entre le niveau de l'allocation d'études et le coût réel d'une année d'études. L'allocation d'études doit être payée à la rentrée, mais le coût d'une année d'études (logement, nourriture, etc.) est bien plus important. Quelle réflexion peut-on mener à ce sujet? Envisagez-vous une concertation avec les autres niveaux de pouvoir? Comme le met en évidence l'étude, la méconnaissance de l'existence des services d'aide sociale reste importante. Les jeunes n'imaginent pas pouvoir bénéficier d'un accompagnement, ce qui renforce leur isolement

puisqu'ils ne peuvent en parler ni à leurs amis ni à leur famille.

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Comme vous sans doute, j'ai été complètement indignée lorsque j'ai pris connaissance, sur les réseaux sociaux, de cette immonde campagne de publicité aussi scandaleuse qu'alarmante. En plus d'inciter les jeunes filles à vendre leur corps, ce site et son message promotionnel promeuvent la domination masculine ainsi qu'un réel retour en arrière de plusieurs décennies par rapport aux relations hommes/femmes véhiculées tant par la Fédération Wallonie-Bruxelles que par notre Constitution.

J'ai immédiatement réagi et, avec mon collègue Jean-Claude Marcourt, nous nous sommes portés partie civile au pénal, en invoquant – c'est important, je crois – l'article 380 de notre Code pénal qui incrimine notamment l'incitation à la débauche et à la prostitution. Nous avons chargé les services de l'administration de mandater un cabinet d'avocats, afin de constituer un dossier de plaintes qui a été construit conjointement avec l'ULB et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof).

Je pense avoir lu aujourd'hui, en fin de matinée, que le Centre d'information et d'orientation (CIO) avait déjà été auditionné une fois. Je crois que ce n'était pas dans ce cadre-là, mais dans le cadre du jury d'éthique publicitaire. Je m'en assurerai.

Au-delà du geste symbolique, cette plainte peut être d'une importance capitale pour la suite et pour la manière de considérer l'incitation à la prostitution. Je serai particulièrement attentive à ce qui pourra en sortir. Nous savons, en effet, qu'il est extrêmement difficile aujourd'hui, tant au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'au niveau fédéral, de faire fermer des sites internet. En effet, même s'ils existent sur notre territoire, leur organisation se situe généralement dans d'autres pays. Il est quasiment impossible, avec les outils dont nous disposons aujourd'hui, de les faire fermer.

Nous avons également écrit aux bourgmestres des villes et communes bruxelloises, en invoquant le trouble de l'ordre public. Nombre d'entre eux ont répondu, quel que soit leur parti politique, qu'ils étaient disposés à prendre un arrêté interdisant ce genre de publicité sur leur territoire. Dès le moment où un arrêté est pris par un bourgmestre, la police dispose d'une base légale pour saisir, ce qui fût d'ailleurs le cas. Entretemps, le ministre-président de la Région bruxelloise a également adopté un arrêté pour l'ensemble du territoire régional. Ma collègue prévoit de solliciter la même réaction en Wallonie pour toutes les villes et communes.

J'avais demandé un rapport sur la prostitu-

tion en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, cette étude ne s'est pas penchée spécifiquement sur la question de la prostitution des étudiants. Nous ne disposons donc pas d'une matière suffisante pour dégager des recommandations ou des projets précis. J'ai pris connaissance de l'initiative de ma collègue, Céline Frémault. Toutefois, je n'ai pas encore reçu l'intégralité des résultats. Je me réjouis de pouvoir les lire.

En discutant avec les chercheurs qui se sont penchés sur le sujet, dont Renaud Maes, il apparaît que ce phénomène est encore méconnu: les chiffres sont parcellaires et ne sont pas actualisés. M. Maes m'a expliqué que rien n'empêche une jeune fille, ou un homme âgé, de créer plusieurs profils sur un site, ce qui empêche de connaître le nombre des étudiantes concernées. Toutefois, les résultats, même parcellaires, montrent une augmentation de la prostitution des étudiants.

Les travaux de Renaud Maes, qui demeurent parcellaires, car se fondant sur des entretiens qualitatifs, posent la précarité en tant que cause majeure de cette augmentation. Cette précarité découle de l'entrée dans l'enseignement supérieur, avec tous ses frais intrinsèques annuels, tels que le logement ou les frais de transport.

Jusqu'à présent, comme je l'ai déjà indiqué, il n'existait pas, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'actions spécifiques menées auprès des jeunes filles ou des jeunes hommes, en vue de prévenir la prostitution, ni d'informations qui soient dispensées aux professionnels ou aux familles.

Avec Jean-Claude Marcourt, nous avons précisément prévu de lancer une initiative de sensibilisation en la matière. Il s'agissait de l'organisation d'un colloque destiné aux professionnels du monde académique, mais aussi de l'ensemble des services sociaux présents, notamment dans les universités. Parallèlement à cela, nous avons prévu l'organisation d'une campagne d'information que nous espérons bien ciblée, Madame Simonet. Elle s'adresserait plutôt aux étudiants et étudiantes. Cette campagne devrait aussi inciter l'étudiante ou l'étudiant à faire appel soit aux services sociaux soit à des services d'aide, etc. Il s'agissait donc aussi de conscientiser les jeunes sur les implications de la prostitution, en termes d'intégrité physique et psychique. Elle devait également insister sur les services et les aides sociales proposés par notre fédération ou par les établissements d'enseignement supérieur.

Hasard du calendrier – et c'est la réalité, je vous l'assure –, la date choisie pour mener cette double initiative avait été fixée au 29 septembre, car cette date correspondait à la rentrée universitaire. Nous avons aussi fait en sorte de pouvoir utiliser ce que l'on appelle les *welcome packs* qui sont remis aux étudiants à la rentrée, pour leur remettre un certain nombre d'informations.

Cette campagne a dû être reportée à la suite

des événements politiques de cet été. Je souligne donc que nous n'avions pas attendu la campagne de publicité incriminée pour nous saisir de cette question. Cette campagne et ce colloque seront bien organisés. L'identité visuelle avait déjà été définie et choisie. Nous tentons actuellement de déterminer, avec le personnel académique des hautes écoles et des universités, le meilleur moment pour relancer cette action, puisque nous ne sommes plus en période de rentrée scolaire.

Parallèlement à cela, une sous-commission d'Alter Égales se penche, comme vous le savez peut-être, sur la problématique de la prostitution.

Plusieurs associations, dont les Femmes prévoyantes de Liège et Le Monde selon les Femmes préparent, pour la fin de l'année, un ciné-club sur le sujet de la prostitution des étudiants. J'ai aussi indiqué, dans les médias, qu'une réflexion bien plus large devait être menée aux différents niveaux de pouvoir. La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle particulier et prépondérant à jouer dans le volet de l'éducation à l'égalité entre hommes et femmes. Je pense à l'EVRAS, à l'apprentissage de son corps, de ses droits, du respect de soi et des autres et des rapports égalitaires entre hommes et femmes. Il faut vraiment agir en amont afin que de moins en moins de jeunes filles, sans doute mal informées, se sentent intéressées et franchissent le pas en allant sur ces sites.

D'une manière encore plus générale, vous savez que je plaide avec d'autres pour la tenue d'un débat national sur les questions liées à la prostitution. Cela me paraît essentiel. Le monde politique est en retard par rapport aux mécanismes qui sont à l'œuvre dans notre société, qui plus est avec l'utilisation à outrance des nouvelles technologies. Celles-ci sont un bien, mais peuvent également constituer un grand danger pour les plus jeunes.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, vous faites le constat que la prostitution étudiante augmente. Cela invite bien entendu à l'action. Je ne peux que regretter que la tentative de court-circuit du cdH ait finalement postposé la campagne de conscientisation et d'information visant à inciter au recours à l'aide sociale. C'est désastreux. Comme vous, je pense qu'il est important de rappeler que la prostitution étudiante n'est pas de nature fondamentalement différente. C'est une nouvelle forme, mais c'est une prostitution comme les autres. Il est donc important de cerner les données et de renforcer le rôle des professionnels de l'accompagnement, des services sociaux et de ceux qui font de la promotion de la santé. C'est un peu la même chose que pour l'usage des drogues. Nous n'en parlons pas parce que nous n'en sommes pas informés ou conscients, ou encore parce que nous craignons d'en parler de peur de faire exister le phénomène. Pourtant, c'est justement en en parlant que les jeunes filles et les jeunes hommes peuvent être davantage attentifs à

la manière dont ces réseaux agissent.

Vous avez raison de dire qu'en se présentant sous la forme d'un réseau social, ce site de rencontre tente de se banaliser. Son propriétaire s'est justifié sur YouTube en expliquant que son site n'est qu'un réseau social comme les autres et qu'il ne permet ni la prostitution ni l'entremise. Ce n'est bien entendu pas exact. Je suis quand même étonné de vous entendre dire que la ministre wallonne des Droits des femmes va agir en Région wallonne alors que vous avez agi à Bruxelles. Vous pouvez toutefois le faire dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est en tous cas ce que j'attends de votre part.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, quand les choses sont bien faites, il faut le dire. Les pouvoirs publics, que ce soit les bourgmestres, le ministre Marcourt ou vous-même, ont globalement bien réagi, quelle que soit la couleur politique. Mais le plus dur reste à faire. Nous vous avons vue avec d'autres acteurs du secteur sur les plateaux de télévision. Il ne faudrait pas abandonner la question maintenant que les caméras ne sont plus là. Comme vous l'avez dit, le phénomène de prostitution étudiante est en augmentation. Je pense que nous manquons d'études sur la façon de circonscrire ce phénomène. J'ai vu M. Maes s'exprimer sur le plateau d'«A votre avis», mais il a donné un nombre d'interviews assez restreint. Je pense qu'il vaudrait la peine d'investiguer davantage et de confier à une université le soin de faire une étude plus spécifique sur cette nouvelle forme de prostitution.

Il est positif que vous ayez porté plainte. Il est en revanche dommage que la campagne de sensibilisation ait été retardée. Je ne comprends pas qu'on ait tout laissé tomber parce que quelqu'un a dit qu'il allait débrancher la prise et changer de majorité. J'insiste aussi sur l'importance d'épauler les services de première ligne, par exemple «Aimer à l'ULB». Je pense que c'est à ce niveau-là que nous pouvons vraiment faire de la prévention. Nous pourrions également aider d'autres initiatives, plus petites, qui sont plus efficaces qu'une grande campagne réalisée en télévision ou en radio. Je crois aux vertus des actions de proximité.

Je vous trouve très fataliste lorsque vous dites qu'il est impossible de faire fermer un site internet. Cela s'est déjà fait. Nous avons déjà réussi à faire fermer des sites internet. Ce n'est pas facile, car ils sont souvent logés dans des pays lointains, mais nous pouvons travailler avec les fournisseurs d'accès à internet en Belgique. Je pense qu'il y a là une piste à creuser.

Le couplet façon «Cosette», qui sous-entend que si une jeune fille ou un jeune homme se prostitue, c'est forcément pour parvenir à financer ses études, car leur coût est trop élevé, m'énerve quelque peu. Il s'agit effectivement d'une part de la réalité, mais c'est trop facile: on a trouvé la

cause et on peut donc avoir bonne conscience. Le coût des études peut, bien entendu, pousser certains jeunes à se prostituer pour pouvoir les payer. Certains témoignages le confirment. Mais sur le plateau de cette même émission, un autre témoin racontait, par téléphone, qu'il parvenait à payer ses études, mais que nous vivons dans une société de consommation. Ce sont des faits que je ne condamne pas du tout. Nous devons clairement oser affirmer que pour certains, se prostituer permet de pouvoir mener un train de vie plus confortable. Je pense qu'il est important de le préciser, afin de ne pas passer à côté de l'une des motivations du phénomène.

Mme la présidente. – Les incidents sont clos.

7 Questions orales (Article 81 du règlement)

7.1 Question de M. Yves Evrard à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Labellisation d'opérateurs d'animations d'éducation à la vie sexuelle ou affective en Fédération Wallonie Bruxelles»

7.2 Question de Mme Véronique Waroux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Labellisation EVRAS»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Yves Evrard (MR). – Comme nous le savons, 65 opérateurs viennent d'être nommés et labellisés afin de pouvoir proposer des animations relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les structures de jeunesse. Cela signifie que, pendant trois ans, ils seront à la disposition des 309 structures de jeunesse francophones pour organiser des séances d'information et de sensibilisation à la vie sexuelle et affective.

Cette idée de labellisation fait suite à des témoignages qui ont mis en évidence une forme de dérive dans les informations véhiculées auprès des jeunes par certaines associations. Celles-ci elles tenaient des propos tranchés, pour ne pas dire extrêmes.

Vous avez donc souhaité mettre en place ce dispositif, Madame la Ministre. A-t-il fait l'objet d'une concertation avec les organismes qui interviennent dans le secteur de la jeunesse? J'aimerais

également savoir si les organismes incriminés ou qui véhiculaient en tout cas des propos délicats ont été exclus du système ou identifiés. Vous avez également prévu un incitant financier, à concurrence de 150 000 euros, notamment pour les organismes qui se montreront intéressés par l'organisation de séance d'information de ce type au sein de leurs structures. Qu'en est-il? De quelle manière cette somme sera-t-elle répartie? Quel montant sera proposé aux structures de jeunesse? Enfin, une campagne de communication a-t-elle été organisée auprès des associations de jeunes pour mettre en œuvre ce programme? Il n'est pas sans intérêt, notamment dans le contexte que l'on vient d'évoquer. Nous savons que sensibiliser les étudiants aux dangers d'une communication aguichante est en effet un des éléments sur lesquels ce type d'organisme peut travailler.

Mme Véronique Waroux (cdH). – Madame la Ministre, notre groupe vous a déjà interrogée à plusieurs reprises sur les animations EVRAS. En juin dernier, vous avez adopté une circulaire sur la labellisation d'opérateurs afin de fixer les conditions d'organisation et de subventionnement d'activités EVRAS au sein des organisations de jeunesse et des centres de jeunes. À la suite de l'appel à candidatures, 73 dossiers ont été introduits. Mon collègue, M. Evrard, a rappelé que 65 opérateurs viennent d'être désignés par le comité de sélection pour exécuter ces projets.

Nous apprenons que 60 associations sont labellisées «généralistes». Ce sont des centres de planning familial, mais aussi quelques structures de jeunesse. Cinq autres associations sont labellisées avec une thématique spécifique: assuétudes et infections sexuellement transmissibles, formation et élaboration d'outils en EVRAS, identité de genre et orientation sexuelle. Par ailleurs, huit candidatures ont été refusées. Ce dispositif doit garantir la qualité des prestataires via une labellisation publique, s'assurer que les animateurs disposent d'une formation appropriée et rassurer les bénéficiaires quant à la qualité des prestations.

Il nous apparaît en effet essentiel que les activités EVRAS répondent à certains critères relatifs aux libertés fondamentales comme la liberté de culte ou l'orientation sexuelle, mais permettent également un accompagnement guidé par un choix libre et éclairé, la lutte contre l'exclusion, le rejet du dogmatisme et de toute discrimination, l'égalité des genres, la défense de la démocratie et de la citoyenneté. Ces valeurs ne sont pas sans rappeler les prescrits des décrets relatifs aux organisations de jeunesse et aux centres et maisons de jeunes.

Madame la Ministre, la circulaire fait référence aux centres locaux de promotion de la santé comme points d'appui pour les ressources EVRAS. Qu'en est-il finalement? Pour quels motifs les huit candidatures précitées ont-elles été refusées? Les associations sont labellisées pour trois ans. Qu'en est-il du suivi pendant cette pé-

riode par le comité d'approbation? Par ailleurs, la circulaire précise qu'il s'agit de «s'assurer que les animateurs disposent d'une formation appropriée». Pouvez-vous préciser, puisque la circulaire ne le fait pas, de quelle formation les animateurs devaient disposer? *In fine*, peut-on, en regard des projets rendus et retenus, extrapoler le nombre de personnes qui bénéficieront de ces animations? Enfin, pouvez-vous nous préciser d'où vient l'enveloppe de 150 000 euros? S'agit-il d'un transfert de moyens ou de moyens supplémentaires?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La circulaire relative à l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), dans le secteur de la jeunesse, a été communiquée aux associations concernées en juin dernier. Cette circulaire prévoyait la procédure et les conditions pour obtenir la labellisation, d'une part, et pour participer à un appel à projets destinés à soutenir les animations EVRAS, d'autre part.

Les 310 associations du secteur de la jeunesse ont été informées de la création du label et de l'appel à projets. L'association dont vous parlez, Monsieur Evrard, n'est pas une organisation de jeunesse et n'a sans doute pas dû recevoir la circulaire... Cet appel à projets n'a pas fait l'objet d'une concertation formalisée avec les commissions sectorielles, mais a été discuté, lors de plusieurs réunions, avec les acteurs de la jeunesse identifiés comme étant experts en EVRAS.

Sur 73 dossiers reçus pour la labellisation, 65 opérateurs ont obtenu ce label. Parmi ces candidatures, aucune ne venait des centres locaux de promotion de la santé. Les huit dossiers refusés l'ont été, soit parce que l'association ne pouvait pas justifier d'une expertise en EVRAS suffisante, soit parce que l'équipe d'animation n'apportait pas toutes les garanties d'expertise, soit encore parce que l'expérience en animations hors du champ scolaire était insuffisante. Dans certains cas, les dossiers mentionnaient une intention de mettre en place des projets EVRAS, ce qui n'était pas non plus suffisant pour justifier l'octroi d'un label. Les éléments justifiant de la formation des animateurs qui ont été pris en compte sont relatifs au profil de l'équipe, tels que son aspect pluridisciplinaire ou encore la présence d'experts en matière de sexologie, psychologie ou la présence d'assistants sociaux en son sein. La formation continuée dans l'équipe incluant des formations spécifiques à l'EVRAS était également un élément déterminant. Le suivi de cette labellisation se fera pendant sa durée, à travers les dossiers de demandes de subventions déposés.

Concernant l'appel à projets, les 150 000 euros réservés sont issus des crédits «Égalité des chances» et seront liquidés sous forme de subventions de maximum 5 000 euros. Trente-six dossiers de demandes ont été déposés et

sont actuellement en cours d'analyse par les services de l'administration. On ne peut dès lors pas estimer le nombre de jeunes touchés, d'autant que la participation aux activités peut être variable en fonction de leur nature ou du lieu où elles se déroulent, par exemple. La question de l'EVRAS revient pratiquement à chaque séance de commission et en séance plénière, que ce soit en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Région wallonne, et aussi dans d'autres commissions. Il ressort des déclarations et des réponses de mes collègues que des progrès sont accomplis dans ce domaine, ce dont je me réjouis.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question de savoir ce qu'étaient devenus les organismes qui dispensaient des informations très tranchées, voire radicales. Il est vrai qu'il s'agissait d'une question annexe à celle que j'ai déposée. Sommes-nous certains que ces gens-là sont exclus du champ actuel de labellisation? Par ailleurs, pour que le label conserve sa crédibilité, il est nécessaire d'assurer un suivi très strict.

Pour le reste, je me réjouis qu'avec vos collègues, l'EVRAS puisse évoluer dans la bonne direction. Dans un monde qui se libère de plus en plus et qui manque parfois de repères pour la jeunesse, il est important de disposer d'un cadre ou de compenser cette absence de repères par une information plus importante.

Mme Véronique Waroux (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le sérieux du suivi de ce dossier concernant des matières extrêmement délicates et fondamentales pour les jeunes de façon à ce qu'ils puissent se sentir bien ou mieux dans leur peau. Merci de poursuivre cette approche extrêmement attentive des questions EVRAS.

7.3 Question de M. Matthieu Daele à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Élections du Conseil de la jeunesse»

7.4 Question de Mme Véronique Waroux à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Conseil de la jeunesse»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française et modifié le 14 novembre 2008 indique en son article 3/5 que la mandature du Conseil de la Jeunesse court du 1^{er}

janvier de l'année qui suit l'élection et la désignation des membres effectifs de l'assemblée générale au 31 décembre de l'année suivante, soit une durée de deux ans. L'élection et la désignation des membres effectifs de l'assemblée générale a lieu entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} novembre de la deuxième année de mandature.

Des élections pour le renouvellement du Conseil de la jeunesse devraient donc avoir lieu le 1^{er} octobre et le 1^{er} novembre 2017. Pour ce faire, le Conseil de la jeunesse organise un appel public aux candidats préalablement à la désignation et l'élection de ses membres effectifs qui a lieu tous les deux ans. L'assemblée générale du Conseil de la jeunesse fixe le mode de dépôt des candidatures, de désignation et d'élection des membres effectifs, de remplacement des membres effectifs démissionnaires ou réputés tels et de renouvellement des mandats des membres effectifs, et ce, dans le respect de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques. Elle soumet cette procédure à l'approbation du gouvernement.

J'ai constaté que le Conseil de la jeunesse a lancé son appel à candidatures pour l'élection prochaine de ses membres. Il court jusqu'au 13 octobre et le vote sera ouvert, sur son site internet, du 6 au 27 novembre, ce qui respecte à peu de choses près les termes du décret.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'indiquer quelles sont les procédures mises en place pour ces élections afin qu'elles soient, si possible, réussies? Le gouvernement a-t-il approuvé un règlement électoral pour ces élections? Pouvez-vous m'indiquer ce qui a été mis en place afin d'éviter des dérives telles que celles qui ont eu lieu l'année passée durant la mandature, et non pendant les élections? Le but est de se projeter vers l'avenir et de déterminer ce qui pourrait être mis en place pour que la nouvelle mandature soit une réussite.

Mme Véronique Waroux (cdH). – Madame la Ministre, cette année constitue, comme tous les deux ans, une année électorale pour le Conseil de la jeunesse de la Communauté française (CJCF). Dans ce contexte, nous souhaitons vous interroger sur l'organisation de ce moment phare. Par le passé, certaines élections ont amené pas mal de questionnements. Or, le CJCF permet la représentation et la participation des jeunes au sein du paysage de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, le décret du CJCF doit faire l'objet d'une évaluation externe par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) ainsi que par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (OEJAJ). Cette étude externe doit être réalisée avant la fin de l'année 2017. Les premières conclusions relatives à l'évaluation interne devraient être rédigées fin juillet, devant aboutir à une réforme d'envergure du décret relatif au Conseil de la jeunesse.

Les conclusions des différentes analyses seront-elles bien disponibles pour la fin de cette année? Le cas échéant, quels sont les délais prévus? L'organisation des élections est-elle déjà sur les rails? Par ailleurs, nous constatons qu'un avant-projet de décret, modifiant le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la jeunesse en Communauté française, était à l'ordre du jour du gouvernement du 27 septembre dernier. Pouvez-vous nous en dire plus?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame, Monsieur, je vous remercie de revenir sur ce sujet important. L'évaluation interne du Conseil de la jeunesse est finalisée et m'est bien parvenue. Quant à l'évaluation externe, elle est actuellement en cours, sous le pilotage de l'Observatoire des politiques culturelles et de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Un premier rapport est attendu pour la fin du mois de décembre prochain. Un volet plus prospectif contenant des recommandations constituera le point de départ d'un travail de réforme en profondeur du cadre décretaal du conseil.

Actuellement, l'association met en œuvre la bonne logistique pour la tenue de ses élections. Ces dernières auront lieu entre le 6 et le 27 novembre. Le règlement électoral a été adopté par l'assemblée générale et sera soumis pour approbation au gouvernement dans le courant du mois d'octobre. D'après les informations qui m'ont été communiquées, celui-ci prévoit, en termes procéduraux, une seule voix par électeur via un processus de vote électronique sécurisé. Tous les jeunes âgés de seize à trente ans et désireux de voter pourront choisir d'un à quatre candidats respectant les critères d'éligibilité. Ces derniers doivent remplir un formulaire de candidature en ligne.

Afin de procéder à la sélection des candidats, un comité applique une série de critères en suivant une procédure extrêmement détaillée, telle que prévue par le décret et tel qu'évoqué lors de la rencontre qui s'est tenue à mon cabinet le 7 juin. Il me semble d'ailleurs que la proposition venait de vous, Monsieur Daele. J'ai invité l'assemblée générale à formuler des propositions de modifications décretales qui permettront d'améliorer le processus électoral ou le fonctionnement du conseil.

Un avant-projet de décret s'appuyant sur les propositions qui ont été formulées en ce sens a donc été approuvé par le gouvernement le 27 septembre. Ce dernier est maintenant soumis à l'avis de la Commission consultative des organisations de jeunesse et de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes. Les dispositions envisagées touchent essentiellement aux règles de quorum et de vote au sein du conseil, dans l'optique d'encourager une participation maximale des membres de l'assemblée générale aux proces-

sus décisionnels et de favoriser la capacité à se positionner. Des aspects touchant également la désignation des membres par les deux commissions jeunesse sont envisagés.

Je vous présenterai l'intégralité du texte demain puisque j'ai convié l'ensemble des groupes ainsi qu'un représentant de DÉFI à une réunion sur le sujet à mon cabinet. Si ces modifications transitoires ne sont pas la solution ou la panacée à tous les problèmes, j'espère en tout cas qu'elles permettront un fonctionnement efficace après les élections. J'en profite pour réaffirmer qu'après une évaluation complète du dispositif, il sera nécessaire de mener une réforme substantielle en suivant des modalités particulières au sujet desquelles j'ai la volonté de m'entretenir avec vous.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Je suis heureux de constater qu'il va y avoir deux temps de réflexion sur le fonctionnement du Conseil de la jeunesse. À long terme, sur la base des évaluations. Madame la Ministre, vous connaissez ma pensée sur l'évaluation: elle est incomplète. Il faudra en tout cas qu'elle se fasse, et qu'elle se fasse de manière sereine, afin de pouvoir se projeter dans un Conseil de la jeunesse apte à fonctionner à long terme.

À court terme, des choses doivent être modifiées pour s'assurer que la prochaine législature du Conseil de la jeunesse puisse se dérouler dans de meilleures conditions. Néanmoins, étant donné ce qui a été vécu lors de cette dernière législature et l'image qu'a renvoyée ce conseil, je crains que la participation, tant en termes de candidatures que d'électeurs, soit faible. Avoir des perspectives plus sereines pourrait au contraire avoir des conséquences positives sur le processus électoral. Les prochaines semaines seront riches d'enseignements.

7.5 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Master en étude de genre»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Ce 15 septembre 2017, le coup d'envoi a été donné pour le premier master universitaire en étude de genre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pouvons nous en féliciter, car la Belgique était un des deux derniers pays européens à ne pas couvrir cette spécialité. Bien que la création de ce master soit une réelle avancée en matière d'égalité des hommes et des femmes et résulte d'une nécessité aussi bien scientifique que sociétale, ce dernier ne comptait, en date du 15 septembre dernier, que quinze élèves inscrits. Renseignement pris, il semblerait qu'on soit autour des cinquante inscrits à l'heure actuelle.

Madame la Ministre, que comptez-vous

mettre en place pour améliorer la visibilité et la promotion de ce nouveau master et attirer ainsi plus de candidats étudiants dans cette matière cruciale face aux enjeux actuels? Des contacts ont-ils été pris ou vont-ils être pris avec votre homologue chargé de l'Enseignement supérieur, le ministre Jean-Claude Marcourt, pour améliorer ce score, notamment en allégeant la procédure d'inscription – j'ai lu qu'elle était assez lourde – et en assurant la publicité et la promotion de ce nouveau master? Comment et par quels canaux l'information a-t-elle été diffusée?

Il faut également noter que ce master a été rendu possible grâce à une collaboration entre les six universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles: l'Université catholique de Louvain, l'Université libre de Bruxelles, l'Université de Liège, l'Université Saint-Louis de Bruxelles, l'Université de Namur et l'Université de Mons. Il semble en effet que chaque université prise individuellement ne disposait pas de la capacité de dispenser un programme complet.

Comment s'est déroulée la collaboration avec le ministre Marcourt pour créer ce premier master interuniversitaire? Quel a été le rôle de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et de la direction de l'Égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette création? Quels sont les budgets libérés pour la mise sur pied très attendue de ce master en étude de genre?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, le 15 septembre dernier, nous avons effectivement inauguré au Palais des Académies le premier master interuniversitaire en études de genre. Cette première formation universitaire dans le domaine des études de genre résulte d'une impulsion initiée par notre Fédération et son ministre de l'Enseignement supérieur. Mais elle est aussi et surtout le fruit d'un effort coordonné des six universités francophones. Je tiens à saluer le travail des différentes personnes qui ont œuvré à la mise sur pied de ce master. Je pense au comité de gestion du master, au groupe de travail, aux personnes de contact et aux recteurs des universités, qui font en sorte que ce master voie enfin le jour.

Dès le début de cette législature, j'ai déployé une approche transversale de l'égalité entre hommes et femmes, qui s'est matérialisée notamment par l'adoption d'un plan «Égalité» qui engage l'ensemble des ministres, chacun et chacune dans ses compétences particulières. Le master de spécialisation en études de genre fait partie intégrante de ce plan. Il y a aussi une volonté de changement, une volonté d'oser porter un regard différent sur la société.

Le ministre Marcourt a toujours soutenu les politiques d'égalité, et ce master en études de

genre est l'un des fruits concrets de son engagement. L'instauration de ce master n'a pas été chose aisée. Outre les difficultés d'organisation que cela peut comprendre, les études de genre ne font malheureusement pas toujours l'unanimité en termes de reconnaissance, c'est le moins qu'on puisse dire. Toutefois, l'intérêt pour ce type de master est manifeste, et sa promotion a été garantie par un maximum de canaux, qu'il s'agisse des services de communication des différentes universités, de l'ARES, des services de communication de nos ministères respectifs, des réseaux universitaires ou encore des réseaux sociaux. Une brochure d'information a également été réalisée.

En ce qui concerne les inscriptions, il est vrai que la procédure est assez lourde. Néanmoins, en date du 26 septembre, 38 inscriptions étaient finalisées et d'autres, notamment celles d'étudiants étrangers, sont en cours. Notons par ailleurs que 60 étudiants et étudiantes étaient présents lors du premier cours qui s'est tenu le vendredi 22 septembre. Nous sommes donc bien au-delà du chiffre de quinze inscriptions publié dans la presse, et tant mieux. Outre leur contribution à la promotion du master, la direction de l'Égalité des chances et l'ARES ont apporté leur expertise à la construction du programme. Conformément au décret «Paysage», l'ARES a habilité son contenu en décembre 2016.

Outre les budgets libérés par les différentes universités, le ministre Marcourt a dégagé 65 000 euros pour l'engagement d'une coordinatrice pour l'année 2016-2017 afin d'assurer la coordination, la logistique et la communication du master. Ce budget est sur le point d'être reconduit pour l'année 2017-2018. J'ai également déployé 3 000 euros dans le cadre de subventions en égalité des femmes et des hommes à l'Université libre de Bruxelles pour le lancement du master et l'organisation d'un séminaire de professionnalisation aux métiers du genre dans le cadre du master.

Je terminerai sur la polémique autour de la cérémonie et de la photo où j'apparais entourée des six recteurs et du ministre de l'Enseignement supérieur pour lancer un master en étude de genre. L'image peut paraître incongrue, mais elle est pour moi la preuve que les mentalités doivent changer et que l'organisation de ce master est une nécessité. Les divers discours d'ouverture n'ont d'ailleurs pas manqué de relever cette inégalité. Le plafond de verre est encore bien installé dans le monde universitaire comme dans la société de manière plus générale. J'ose espérer que ce type de programme permettra de faire bouger les lignes. Il est en tout cas un des outils que je soutiens pour tendre vers une égalité réelle et effective des femmes et des hommes à tous les niveaux. Je vous rappelle également la création du comité Femmes et Sciences qui travaille spécifiquement sur la question des carrières académiques et scientifiques des femmes.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame

la ministre, je vous remercie pour ces précisions. J'avais reçu comme nombre d'inscriptions 50, mais 60, c'est encore mieux. C'est un master de spécialisation, ce qui signifie qu'il faut avoir obtenu un bachelier et un master pour y accéder. Si ce cursus remporte du succès, ne serait-il pas intéressant de développer un master accessible après un bachelier, et pas spécialement après un master? Après cinq ans, les étudiants ont parfois envie d'arrêter leurs études. Ne pourrions-nous pas également intégrer cette matière sur «le genre» dans des cursus, par exemple donnés aux futurs enseignants?

7.6 Question de M. Patrick Prévot à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Polémique autour d'un colloque sur les violences conjugales à Charleroi»

M. Patrick Prévot (PS). – Le 28 novembre prochain, dans la foulée de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, un colloque sur les violences conjugales se tiendra à Charleroi. L'événement organisé par le service d'aide aux victimes de l'arrondissement judiciaire de Charleroi porte déjà un titre qui interpelle: «Regards croisés sur la violence conjugale... La rencontre de deux souffrances?». Le colloque se présente comme une occasion de penser «autrement» la violence entre partenaires afin, notamment, de sortir de la représentation stéréotypée de l'auteur et de la victime.

Parmi les intervenants, cette conférence comptera Yvon Dallaire, un auteur québécois qui se revendique de l'idéologie masculiniste et qui, abstraction faite de ses nombreux propos polémiques relatifs à «la nécessité pour les hommes de se libérer du joug des femmes», viendra défendre le principe selon lequel, dans le cadre des violences conjugales, la violence vient en fait des deux côtés: outre l'auteur, la victime aurait, elle aussi, sa part de responsabilité.

Cette annonce a donc déclenché un véritable tollé parmi les associations et organisations féministes, offusquées et réellement préoccupées par le message qui sera véhiculé et qui est susceptible d'avoir des conséquences dramatiques sur le travail de sensibilisation et de prévention fait sur le terrain par ces mêmes associations. La présence du logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles en soutien à cet événement n'a pas manqué d'accentuer la colère des associations. Celles-ci ont d'ailleurs annoncé leur intention d'interpeller la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Madame la Ministre, quelle position adoptez-vous face à cette polémique? Confirmez-vous avoir été interpellée par les organisations fémi-

nistes ainsi que par les différentes associations actives dans le soutien aux victimes de violences conjugales? Le cas échéant, pouvez-vous faire le point sur les échanges que vous avez eus avec ces associations? Avez-vous également pris des contacts avec le service d'aide aux victimes de l'arrondissement judiciaire de Charleroi? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti? L'événement est-il maintenu? Si oui, un changement du programme est-il envisagé?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Prévus initialement le 28 novembre 2017 à Charleroi, le colloque intitulé «Regards croisés sur la violence conjugale... La rencontre de deux souffrances?» programmé par l'ASBL ORS – Espace libre a été reporté *sine die* à la suite des vives réactions que l'intervention de M. Dallaire a suscitées.

Je suis particulièrement inquiète de cette tribune offerte à une personnalité dont les thèses vont à l'encontre des objectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui défend, elle, l'égalité des femmes et des hommes et la lutte contre les violences.

En effet, en matière de violence conjugale, M. Dallaire défend un modèle symétrique de violence au sein d'un couple: homme et femme auraient les mêmes responsabilités. Cette analyse des violences conjugales lui permet d'évacuer la question de la prévalence des violences masculines et de construire un système explicatif qui déculpabilise les hommes et responsabilise les femmes.

Cette analyse est en contradiction avec toutes les études menées en matière de violence conjugale et toutes les statistiques policières belges qui révèlent que les femmes sont six fois plus souvent victimes de violence que les hommes. Elle va également à l'encontre des engagements pris par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Belgique au niveau national, européen et international, tels que l'adoption de la Convention d'Istanbul. Ces textes constituent des acquis qui ne peuvent décemment être remis en cause aujourd'hui.

L'ASBL ORS – Espace libre est un service d'aide aux justiciables. À ce titre, elle est soutenue de manière structurelle par l'administration générale des Maisons de justice. Dans le cadre de ce soutien, elle faisait apparaître le logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les documents de promotion du colloque, même si l'activité en tant que telle n'a pas fait l'objet d'une subvention spécifique. Toutefois, l'administration générale des Maisons de justice a pris contact avec l'opérateur afin de le sensibiliser aux éléments précisés et de l'inviter à retirer le sigle de la Fédération Wallonie-Bruxelles partout où il pouvait encore être présent.

Si l'opérateur n'est pas financé par mon département, je lui ai adressé un courrier en ma qualité de ministre des Droits des femmes. J'y ai rappelé la législation en la matière et indiqué le caractère problématique de l'espace offert à M. Dallaire, sans préjudice de la liberté associative. Par ailleurs, le Centre d'action laïque (CAL) est la seule association à m'avoir interpellée directement. Je lui ai bien entendu répondu de manière circonstanciée.

La Fédération Wallonie-Bruxelles œuvre sans relâche pour lutter contre toutes les violences à l'égard des femmes. Elle entend promouvoir des rapports égalitaires des relations amoureuses et de couples basés sur le respect et l'écoute ou des relations sexuelles exemptes de toute contrainte. À ce titre, il me semble essentiel de rappeler ces objectifs à chaque fois qu'ils sont remis en question d'une manière ou d'une autre.

M. Patrick Prévot (PS). – Même si j'étais déjà au courant du report *sine die* du colloque, j'avais décidé de maintenir ma question afin de vous remercier pour votre intervention et pour les mesures prises. La présence même de M. Dallaire serait allée à l'encontre des valeurs défendues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et du combat égalitaire que nous menons depuis de nombreuses années à différents niveaux. Je me réjouis que vous ayez réaffirmé les valeurs de notre Fédération, par courrier, et que vous ayez demandé le retrait du logo de notre institution.

7.7 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Ampleur du sexisme dans l'espace public»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – J'ai été interpellée par les chiffres du sexisme dans l'espace public que la presse a publiés à la suite d'une enquête et d'une analyse basée sur près de 405 témoignages recueillis à Bruxelles et en Wallonie. L'ampleur de ce phénomène, déjà bien identifié, reste inquiétante puisqu'une femme sur quatre serait victime de gestes et d'agressions physiques. C'est une association carolo qui pointe le problème dans quatre grandes villes du Hainaut.

Quelque 98 % des répondantes avouent avoir subi une attaque sexiste, notamment sous la forme d'insultes, de sifflements en rue ou de harcèlement sur les réseaux sociaux. Elles sont cependant peu nombreuses à déposer plainte, comme le pointe d'ailleurs la police de Charleroi.

Madame la Ministre, confirmez-vous ces chiffres? Quelles sont les réponses données à ces actes? Existe-t-il des mécanismes pour réagir et enrayer le phénomène? Un travail sur le terrain est-il mené pour inciter les femmes victimes de

sexisme à déposer plainte?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – J'ai pris connaissance de l'ensemble des résultats de l'étude menée par «*Vie féminine*» sur le sexisme dans l'espace public. Ces résultats ont été présentés le 26 septembre à l'Éden à Charleroi. Selon les constats de cette étude menée sur un échantillon de près de 500 femmes, «le sexisme a lieu partout, tout le temps et sous toutes ces formes». En effet, 98 % des femmes interrogées affirment avoir été victimes de sexisme alors que seuls 3 % ont porté plainte: huit plaintes ont été déposées à Bruxelles et six en Wallonie. Quelque 48 % des femmes disent connaître la loi tendant à lutter contre le sexisme. L'on note aussi une tendance croissante des confident(e)s des victimes à la banalisation des faits dans un cas sur cinq.

Le sexisme installe un rapport de pouvoir perçu comme légitime dans notre société patriarcale. Or, ces actes sont inacceptables. Nous devons lutter contre ce phénomène à tous les niveaux. Dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il s'agit avant tout de faire évoluer les mentalités par la sensibilisation aux questions d'égalité dès le plus jeune âge, en privilégiant la mixité à tous les niveaux et en renforçant l'information des professionnels en contact avec les jeunes.

Les politiques que je mène dans le cadre des plans «Égalité» ou «Lutte contre les violences» s'inscrivent dans cette perspective. C'est évidemment un travail récurrent et de longue haleine! Sans être exhaustive, je mentionnerai quelques exemples qui vous intéresseront sans aucun doute. Dans le cadre de la refonte du décret relatif à la formation initiale des enseignants, mon collègue Jean-Claude Marcourt a souhaité que la dimension du genre soit intégrée dans la pédagogie de l'enseignant afin d'assurer un enseignement dépourvu de stéréotypes de genre. Par ailleurs, je viens de labelliser 65 opérateurs en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), qui sont appelés à œuvrer dans les structures de jeunesse. Enfin, l'assemblée participative Alter Égales a choisi comme thématique de travail pour l'année 2017 le droit des femmes à l'intégrité physique et psychique. Trois sous-commissions de travail ont été mises en place pour approfondir une problématique précise en lien avec la thématique annuelle. Les associations de terrain ont choisi de s'attarder sur le harcèlement sexiste dans la sphère publique. Trois réunions de travail ont déjà eu lieu; leurs conclusions seront présentées lors de la plénière d'Alter Égales du 14 décembre 2017. Ces recommandations nous permettront de mieux cibler les actions concrètes à mettre en œuvre d'ici la fin de la législature.

À côté des mesures de prévention, la loi tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace pu-

blic endosse un rôle symbolique essentiel, même si sa mise en œuvre semble encore trop difficile, notamment dans la mesure où la preuve ne peut pas facilement être apportée. L'étude de «*Vie féminine*» nous enseigne que nous devons davantage faire connaître l'existence de cette loi, tout en donnant aux femmes les outils et ressources nécessaires pour pouvoir déposer plainte.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, je vous sais très attentive à ce phénomène inquiétant qui prend de plus en plus d'ampleur. Je vous ai bien entendu dire qu'il fallait accroître la sensibilité au phénomène et augmenter la mixité à tous les niveaux. La sensibilisation doit déjà commencer dès l'école primaire, dans la cour de récréation: les comportements sexistes peuvent en effet se manifester dès le plus jeune âge. C'est un travail de longue haleine! C'est un travail de terrain qui doit être mené! Nos enfants doivent en tout cas recevoir une éducation teintée de respect pour l'autre sexe.

Le porte-parole de la police de Charleroi m'a expliqué que les femmes hésitent à déposer une plainte parce qu'elles n'ont pas de preuve. Parfois, l'acte sexiste est le fait d'un inconnu qu'elles ne croiseront sans doute plus jamais. À cet égard, une piste à explorer pourrait être de reconnaître l'admissibilité, comme moyen de preuve, des images des caméras des transports publics où nombre d'actes sexistes sont commis.

Je serai en tout cas très attentive au rapport que l'assemblée participative Alter Égales présentera au mois de décembre.

8 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Enseignement de promotion sociale et de la petite enfance», est reportée.

Les questions orales à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, de Mme Sophie Péciaux, intitulée «Examen des demandes d'agrément et de montée de classe», de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Lancement du master conjoint en étude de genre», et de Mme Marie-Dominique Simonet, intitulée «Appel à projets à la promotion des droits culturels et de l'interculturalité», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 20.*